

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1609

3 juin 2016

SOMMAIRE

AB Esthétique S.à r.l.	77190	«E.F.M.STEEL S.à r.l.»	77192
Air Properties S.A.	77190	El Puro Sàrl	77186
AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l.	77191	Fanny S.A.	77187
AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l.	77191	Fanny S.A.	77187
Anca S.A.	77192	FiBePa Securitisations S.A.	77193
Axilio S.à r.l.	77191	Fine Art Luxembourg	77205
B & B Consulting S.à r.l.	77187	Finhub S.à r.l.	77223
BCK Holdings S.à r.l.	77192	Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l.	77232
BEAR Group S.A.	77187	GCG Manager S.A. Luxco S.C.A.	77215
BEAR Group S.A.	77187	GGC HR , GGC Human Resource, S.à r.l. ...	77227
Benhur Aldebaran S.à r.l.	77187	GLOW S.à r.l.	77229
Bestinver Sicav	77188	Granite Luxembourg S.à r.l.	77219
BlueBay General Partner II S.à r.l.	77186	Nabors Global Holdings Limited	77191
Boise European Holdings 1 S. à r. l.	77186	Neulogy Ventures S.à r.l.	77190
Brimstone Holding S.A.	77191	NHS - SIF	77188
BUO Finance Holding	77188	Regal Holdings Company S.A.	77190
BUO Finance Holding	77188	Rockwell Collins European Holdings S.à r.l.	
Cargolux Airlines International S.A.	77189	77190
Cargolux Airlines International S.A.	77189	Scala Immobiliare S.à r.l.	77187
Cargolux Airlines International S.A.	77189	Schneider IT Management S.à r.l.	77188
Cicerone Luxembourg S.à r.l.	77189	SE Investmentfund-FIS	77232
Comptabilité, Fiscalité S.à r.l.	77192	Snowstorm S.à r.l.	77191
Dominicé Lux Capital S.C.A. SICAV-FIS ...	77192	Sogesmaint Luxembourg	77186

Boise European Holdings 1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.001,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.535.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2016089291/13.

(160058374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Sogesmaint Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.967.

—
Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques LEFEVRE

Administrateur

Référence de publication: 2016089154/11.

(160057043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

BlueBay General Partner II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 195.180.

—
Les comptes de la Société au 31 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016089290/10.

(160057868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

El Puro Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 185.921.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2016

Résolution Unique

L'associé unique prend acte de la démission intervenue ce jour de la gérante administrative Madame Filippa PARRINO,
à compter de ce jour.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV SARL

Signature

Référence de publication: 2016085802/15.

(160053578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Scala Immobiliare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.632.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016089111/12.

(160057441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Benhur Aldebaran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 178.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016089305/12.

(160058303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

B & B Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7720 Colmar-Berg, 23, rue du Faubourg.
R.C.S. Luxembourg B 166.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016089284/10.

(160057600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

BEAR Group S.A., Société Anonyme,

(anc. Fanny S.A.).

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 127.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Référence de publication: 2016089300/10.

(160058249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

BEAR Group S.A., Société Anonyme,

(anc. Fanny S.A.).

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 127.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Référence de publication: 2016089301/10.

(160058250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Schneider IT Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 165.156.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2016089143/13.

(160057526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

NHS - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 166.072.

Le Rapport Annuel Révisé au 30 septembre 2015 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016089047/11.

(160057455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

BUO Finance Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 29.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016089316/10.

(160058009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

BUO Finance Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 29.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016089317/10.

(160058013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Bestinver Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 avril 2016.

Référence de publication: 2016089306/10.

(160057717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 8.916.

—
Rectificatif du dépôt numéro L130070797 déposé le 03/05/2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 incluant les comptes consolidés et les comptes de la société Cargolux Airlines International S.A. ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Findel, le 06 avril 2016.

Cargolux Airlines International S.A.

Roger Kolbet

Vice President Accounting, Tax and Insurances

Référence de publication: 2016089322/15.

(160057702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 8.916.

—
Rectificatif du dépôt numéro L150074144 déposé le 30/04/2015

Les comptes au 31 décembre 2014 incluant les comptes consolidés et les comptes de la société Cargolux Airlines International S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Findel, le 06 avril 2016.

Cargolux Airlines International S.A.

Roger Kolbert

Vice President Accounting, Tax and Insurances

Référence de publication: 2016089323/15.

(160058135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 8.916.

—
Rectificatif du dépôt numéro L140073040 déposé le 06/05/2014

Les comptes au 31 décembre 2013 incluant les comptes consolidés et les comptes de la société Cargolux Airlines International S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Findel, le 06 avril 2016.

Cargolux Airlines International S.A.

Roger Kolbert

Vice President Accounting, Tax and Insurances

Référence de publication: 2016089324/15.

(160058136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Cicerone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 191.954.

—
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089326/9.

(160057953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Rockwell Collins European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 96.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.509.

Les comptes annuels audités au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016089095/13.

(160057408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Neology Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 184.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEULOGY VENTURES Sàrl

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2016089042/11.

(160057404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Regal Holdings Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 41.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089100/10.

(160057518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

AB Esthétique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 8, rue André Duchscher.
R.C.S. Luxembourg B 175.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016089249/10.

(160058062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Air Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 179.427.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016089266/10.

(160057964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Nabors Global Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.086.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089041/9.

(160057363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Snowstorm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089152/9.

(160057276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089270/9.

(160057780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089271/9.

(160057779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Axilio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 157.717.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089282/9.

(160057833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Brimstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089313/9.

(160058378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

COMP'FISC S.à r.l., Comptabilité, Fiscalité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 84.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2016089333/12.

(160057662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Anca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue de Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 38.245.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016088811/11.

(160057200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

BCK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 160.347.

Le bilan au 31.12.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Pour BCK Holdings S.à.r.l.

Référence de publication: 2016088831/11.

(160057473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Dominicé Lux Capital S.C.A. SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 173.193.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016089381/10.

(160057611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

«E.F.M.STEEL S.à.r.l.», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, Zone Industrielle Sicler In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 113.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016089396/10.

(160057603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

FiBePa Securitisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 204.792.

—
STATUTES

This twenty-second day of February two thousand sixteen before me, Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at my office in Pétange, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

Stichting FiBePaSe, a foundation (stichting) under the laws of the Netherlands, having its seat in Breda, Netherlands, and its office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered in the Netherlands Commercial Register under number 64779637 (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, the undersigned notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a public company under the laws of Luxembourg, governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation.

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"board of directors" means the board of directors of the company or, where the context so requires, if the company has only one director, the sole director;

"bondholder" means a holder of one or more bonds issued by the company;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"director" means a director of the company;

"director A" means a director designated as such;

"director B" means a director designated as such;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated realised profits and any distributable reserves (including share premium and voluntary premium), less accumulated realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 17.3;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of any such parent company, with or without legal personality, and unless the context otherwise requires it means a group company of the company itself;

"ordinary resolution" means a resolution of the shareholders that is passed by a simple majority of votes cast at a general meeting, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting;

"Securitisation Act" means the Act relating to securitisation of 22 March 2004, as amended from time to time;

"share" means any share in the share capital of the company;

"shareholder" means a holder of one or more shares;

"special resolution" means any resolution of the shareholders other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by two-thirds of the votes cast at a general meeting;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 72 of the Commercial Companies Act 1915; and

"voluntary premium" has the meaning given in Article 17.2.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 These articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time, including a shareholders agreement, but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Part 2. General characteristics, Share capital and shares.

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is incorporated for an indefinite term and is both a public company within the meaning of the Commercial Companies Act 1915 and a securitisation company within the meaning of the Securitisation Act and is governed by both such laws as a result.

2.2 The name of the company is:

FiBePa Securitisations S.A.

2.3 The objects of the company are to carry out one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Act and/or to participate in any such transaction by assuming (acquiring) all or part of the securitised risks or by issuing securities to ensure the financing of the transaction, as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense, it being understood that the issue of securities to the public on a continuous basis within the meaning of the Securitisation Act is excluded from the objects.

In furtherance of its objects and subject to the Securitisation Act, the company may borrow in any form and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00), divided into thirty-one thousand (31,000) fully paid shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

3.2 Shares of the company shall be in registered form only, and not in bearer or dematerialised form, notwithstanding that the company must issue each shareholder, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that shareholder holds.

3.3 No new shares shall be issued unless the shares have first been offered to the existing shareholders, and those shareholders have a pre-emption right to subscribe for the offered shares in proportion to their shareholdings, at such price and on such terms as those shares are to be offered to others, subject to and in accordance with article 32-3 of the Commercial Companies Act 1915.

Art. 4. Own shares.

4.1 Subject to and in accordance with Article 4.2 below and the Commercial Companies Act 1915, the company may generally acquire its own shares and hold them in treasury.

4.2 Except in the case of acquisition for no consideration, shares may only be acquired pursuant to a unanimous shareholders' resolution at the recommendation of the board of directors. Where shares are to be acquired for value, the board of directors shall draw up interim accounts and Article 18.3 shall apply mutatis mutandis.

4.3 Shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company are treated as though they are cancelled and all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 5. Share register and transfer of shares.

5.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 39 of the Commercial Companies Act 1915.

5.2 A transfer of shares requires the prior approval of the general meeting.

Art. 6. Compartments.

6.1 The board of directors may create one or more compartments, each compartment corresponding to a distinct part of the company's assets and liabilities.

6.2 To the maximum extent permitted by law, subject to and in accordance with article 62, paragraph (3) of the Securitisation Act, each such compartment shall be treated as a single legal person separate from the company.

6.3 By way of derogation from article 2093 of the Civil Code, the assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of the investors and creditors of that compartment. Conversely, recourse of a compartment's investors and creditors is limited to the assets of that compartment. The company's general expenses, which do not relate to any compartment, shall be allocated to the uncompartimentalised core of the company.

6.4 Each compartment may be liquidated separately without such liquidation resulting in the dissolution or liquidation of the company (or of any other compartment).

Art. 7. Bankruptcy remoteness.

7.1 Except for bondholders in their capacity as creditors of the company, subject to and in accordance with article 64, paragraph (1) of the Securitisation Act, no creditor can apply for an injunction to freeze assets of the company or apply for

bankruptcy of the company (or request the opening of any other collective or restructuring proceedings in respect of the company).

7.2 As provided by article 61, paragraph (1) of the Securitisation Act, the company can only transfer (or encumber) its assets on terms approved by the general meeting.

7.3 The company may issue securities the value or yield of which tracks specific compartments, specific assets or specific risks or the repayment of which is subject to the repayment of certain classes of shares, certain other instruments and/or certain claims.

Part 3. Management and decision-making process.

Art. 8. Directors.

8.1 The management of the company is incumbent upon three or more directors who shall together form a board of directors, which board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the company. The general meeting may increase or, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, decrease the minimum number of directors.

8.2 The board of directors can consist of one or more directors A who may reside anywhere in the world and one or more directors B who must be residents of the Grand Duchy of Luxembourg, it being understood that non-residents, employed or self-employed in the Grand Duchy, whose aggregate income is taxable in the Grand Duchy for at least fifty percent (50%), shall be considered Luxembourg residents.

8.3 Directors are appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years. Directors may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as directors. The general meeting shall fix the directors' remuneration, if any.

8.4 If a seat is vacant on the board of directors, the remaining director or directors, other than directors appointed pursuant to this Article 8.4, may fill the vacancy and appoint a further director on a provisional basis, to hold office until the close of the next general meeting.

Art. 9. Decision-making by directors.

9.1 Any director can call a meeting of the board of directors by giving notice of the meeting to the other directors.

9.2 Notice of a meeting must indicate:

- (a) its proposed date and time;
- (b) where it is to take place; and
- (c) if it is anticipated that directors participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

9.3 Notice of a meeting must be given to each director but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to directors who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

9.4 The quorum for meetings of the board of directors may be fixed from time to time by a decision of the board.

9.5 Directors participate in a meeting of the board of directors, or part of a meeting of the board of directors, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other directors any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether directors are participating in a meeting, it is irrelevant where any director is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

9.6 Every decision put to the vote of the board of directors shall be decided by a majority of votes cast on the decision; provided the decision is carried by the affirmative vote of at least one director resident in the Grand Duchy. No one shall be entitled to a casting vote.

9.7 Decisions of the board of directors may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 9.7 when all directors indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each director or to which each director has otherwise indicated agreement in writing.

9.8 The board of directors may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to directors.

9.9 For the avoidance of doubt, if the company has only one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, such director may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

Art. 10. Conflict of interest.

10.1 A director must, in accordance with article 57 of the Commercial Companies Act 1915 and this Article 10, disclose the nature and extent of any interest that he has in a transaction or a proposed transaction with the company.

10.2 The director must make the disclosure to the other directors as well as to the company's shareholders and request to have it entered in both the minutes of the meeting of the board of directors (or the equivalent) and the minutes of the ensuing general meeting of the company.

10.3 A director shall not be deemed to have a conflict of interest within the meaning of article 57 of the Commercial Companies Act 1915 by reason only of also being a director, manager or officer, or a person acting in a similar capacity, of a group company that is a party to a transaction with the company.

10.4 No conflict of interest relieves the relevant director from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the director has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 12.

Art. 11. Directors' liability and indemnity.

11.1 Subject to and in accordance with article 59 of the Commercial Companies Act 1915, every director is, with the other directors, liable for the decisions taken by the board of directors, unless he requested that his dissent be recorded in both the minutes of the meeting of the board (or the equivalent) and the minutes of the ensuing general meeting of the company, save where otherwise provided by law.

11.2 To the extent permitted by law and subject to Article 11.1, no director shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other director or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

11.3 Any director or former director of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

11.4 The board of directors may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any director or former director of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

11.5 This Article 11 does not authorise any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Part 4. Power to bind and reserve power.

Art. 12. Representation.

12.1 The board of directors (or, for the avoidance of doubt, if the company has only one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, the sole director) represents and binds the company towards third parties and at law.

12.2 In addition, if in office, a director A acting jointly with a director B shall also be able to represent and bind the company and they shall have signing authority accordingly.

Art. 13. Board may delegate.

13.1 The board of directors may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including signing authority within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

13.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

13.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Art. 14. Shareholders' reserve power and reserved matters.

14.1 The shareholders may, by ordinary resolution, direct the board of directors to take or refrain from taking specified action.

14.2 No such resolution relieves the directors from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the directors have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 12.

Part 5. Decision-making by shareholders.

Art. 15. General meetings.

15.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice. The annual general meeting shall be held on the second Monday of May of each year at noon. If that day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the following business day.

15.2 The board of directors must convene annual general meetings and may call extraordinary general meetings. Extraordinary general meetings may also be convened by any shareholder of the company.

15.3 Except where the law otherwise provides, a general meeting must be called by notice of at least seven (7) calendar days, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given. A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the shareholders.

15.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every shareholder and every director;
- (b) every bondholder as well as every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) every internal auditor or statutory auditor or audit firm, as applicable.

15.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that shareholders will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the pass-code to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions to be voted on.

15.6 Except where these articles otherwise provide, a quorum of shareholders is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

15.7 Where the board of directors so permits, shareholders may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling shareholders to address the general meeting from a remote location). Shareholders so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more shareholders participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all shareholders participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

15.8 Each share entitles the holder thereof to one vote. Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by a majority of votes cast on the resolution. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

15.9 No objection can be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting at which the vote objected to is tendered and every vote not disallowed at such meeting is valid. Any such objection must be referred to the chair of the meeting, whose decision is final.

15.10 Where the board of directors so permits, shareholders may vote by postal correspondence by means of a voting form approved and made available by the company and a shareholder so voting shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate.

15.11 Bondholders shall have the right to attend general meetings, either in person or by proxy, and to speak at such meetings and to cast an advisory vote.

Part 6. Accounting and finance.

Art. 16. Accounting.

16.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

16.2 Insofar as required by law, unless the annual accounts are audited by a statutory auditor, the company shall have one or more internal auditors appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

Art. 17. Premium accounts, statutory reserve.

17.1 When the company issues shares at a premium, whether for cash or otherwise, it shall add to the share premium account the amount or value of the premiums.

17.2 When the company receives an equity contribution without allotment of securities in consideration thereof, from or at the direction of any shareholder in respect of one or more of such shareholder's shares ("voluntary premium"), it shall add to the appropriate premium account the amount of the contribution if it concerns a cash contribution or the agreed value of the contribution if it concerns a non-cash contribution.

17.3 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

Art. 18. Dividends and other distributions.

18.1 Each share confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company.

18.2 Subject to Article 17.3, the annual net profit is at the disposal of the general meeting.

18.3 Subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the board of directors may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

Part 7. Fundamental changes.

Art. 19. Amendment of articles.

19.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 19, these articles may be amended by special resolution at a general meeting at which a quorum of shareholders representing half of the share capital is present or represented. If the meeting fails to reach quorum, an ensuing meeting may be convened, in the manner prescribed by law, and the amendment will then be resolved by special resolution, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting.

19.2 These articles may be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital and/or authorised capital, if an authorised capital is provided for;
- (d) provide for an authorised capital and/or create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

19.3 No shareholder can be obligated to increase his equity interest in the company.

19.4 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the shareholders and the bondholders. Any variation of the company's objects or change in the legal form of the company must be approved by the bondholders, subject to and in accordance with Commercial Companies Act 1915.

Art. 20. Termination of the company.

20.1 Except where the law provides for a resolution to dissolve the company that is passed by a smaller majority of shareholders, the company can be dissolved pursuant to a special resolution.

20.2 Save where expressly otherwise provided in these articles, the company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

1. Thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 31000, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts. Payment was permitted in any currency and an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00) is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2016.

3. The registered office of the company is located at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

4. The following person has been appointed as sole director of the company, to hold office until the conclusion of the company's first annual general meeting:

Joost Anton Mees, born on 27 September 1978 in Delft, Netherlands, with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

5. The following person has been appointed as internal auditor of the company, to hold office until the conclusion of the company's first annual general meeting:

Exequitive Management S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174568.

Affirmation

In accordance with article 26 of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, I, the undersigned notary, affirm that to the extent relevant the conditions of articles 26, paragraph (1), 26-1, paragraph (2), 26-3 and 26-5 of that law have been satisfied.

The costs, expenses and fees or charges of whatever form, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Pétange on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deux février par-devant moi, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à mon étude à Pétange, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

Stichting FiBePaSe, une fondation (stichting) de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Breda, Pays-Bas, et établie au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 64779637 (le «Fondateur»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et la procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

Le Fondateur constitue par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Partie 1^{ère} . Interprétation.

Art. 1^{er} . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«action» signifie toute action dans le capital social de la société;

«actionnaire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs actions;

«administrateur» signifie un administrateur de la société;

«administrateur A» signifie un administrateur désigné comme tel;

«administrateur B» signifie un administrateur désigné comme tel;

«capitaux propres distribuables» signifie, à tout moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris des primes d'émission et primes volontaires), moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 17.3;

«conseil d'administration» signifie le conseil d'administration de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul administrateur, l'administrateur unique;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Loi sur la titrisation» signifie la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée;

«obligataire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs obligations émises par la société;

«prime volontaire» a la signification donnée à l'Article 17.2;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 72 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des actionnaires adoptée par une majorité simple des votes exprimés à une assemblée générale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des actionnaires autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité de deux tiers des votes exprimés à une assemblée générale; et

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend notamment de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) d'une telle société mère, avec ou sans personnalité juridique, et sauf si le contexte l'exige autrement le terme signifie une société du groupe de la société elle-même.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprennent le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprennent tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, y compris un pacte d'actionnaires, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Partie 2. Caractéristiques générales, Capital social et actions.

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est constituée pour une durée illimitée et elle est à la fois une société anonyme au sens de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et une société de titrisation au sens de la Loi sur la titrisation et est soumise à ces deux lois par conséquent.

2.2 La dénomination de la société est:

FiBePa Securitisations S.A.

2.3 La société a pour objet l'accomplissement d'une ou plusieurs opérations de titrisation dans le sens de la Loi sur la titrisation et/ou la participation à ces opérations par la prise en charge (l'acquisition) de tout ou partie des risques titrisés ou l'émission des valeurs mobilières destinées à en assurer le financement de ces opérations, ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large, étant entendu que l'émission en continu des valeurs mobilières à destination du public dans le sens de la Loi sur la titrisation est exclue de l'objet.

Dans la poursuite de son objet et sous réserve de la Loi sur la titrisation, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à trente et un mille euros (31.000,00 EUR) et se divise en trente et un mille (31.000) actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

3.2 Les actions de la société ne sont que nominatives et non au porteur ou dématérialisées. Toutefois, la société doit délivrer à chaque actionnaire, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les actions que cet actionnaire détient.

3.3 Lors de toute nouvelle émission d'actions, les actionnaires existants ont, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit de préférence à la souscription des nouvelles actions au prix et selon les modalités auxquels elles sont offertes aux tiers, sous réserve de et conformément à l'article 32-3 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 4. Propres actions.

4.1 Sous réserve des et conformément aux dispositions de l'Article 4.2 ci-dessous et de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, en règle générale, la société peut acquérir ses propres actions et les conserver en portefeuille comme des actions auto-détenues.

4.2 Sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, les actions ne peuvent être acquises que par une résolution unanime des actionnaires sur recommandation du conseil d'administration. Lorsque les actions seront acquises à titre onéreux, le conseil d'administration doit établir un état comptable et l'Article 18.3 est applicable par analogie.

4.3 Les actions auto-détenues et actions détenues par des filiales de la société sont traitées comme si elles étaient annulées et les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 5. Registre des actions et cession d'actions.

5.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 39 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

5.2 Les cessions d'actions nécessitent l'approbation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Compartiments.

6.1 Le conseil d'administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la société.

6.2 Dans les limites permises par la loi, sous réserve de et conformément à l'article 62, paragraphe (3) de la Loi sur la titrisation, chaque compartiment est traité comme une personne morale distincte de la société.

6.3 Par dérogation à l'article 2093 du Code civil, les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs et créanciers de ce compartiment. Inversement, les recours des investisseurs et créanciers d'un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment. Les frais généraux de la société, qui ne sont relatifs à aucun compartiment, ne sont alloués qu'au coeur non compartimenté de la société.

6.4 Chaque compartiment peut être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ait pour effet d'entraîner la dissolution ou liquidation de la société (ou d'un autre compartiment).

Art. 7. Mise hors d'atteinte en cas de faillite.

7.1 Sauf les obligataires en leur qualité de créanciers de la société, sous réserve de et conformément à l'article 64, paragraphe (1) de la Loi sur la titrisation, aucun créancier ne peut saisir les biens de la société et n'a le droit d'assigner la société en faillite (ou de requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou d'assainissement à l'encontre la société).

7.2 En conformité avec l'article 61, paragraphe (1) de la Loi sur la titrisation, la société n'est autorisée à céder (ou grever) ses biens que selon les modalités approuvées par l'assemblée générale.

7.3 La société peut émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement de certaines catégories d'actions, de certains autres titres et/ou de certaines créances.

Partie 3. Administration et processus de décision.

Art. 8. Administrateurs.

8.1 L'administration de la société incombe à trois ou plusieurs administrateurs qui constituent un conseil d'administration, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. L'assemblée générale peut augmenter ou, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, diminuer le nombre minimal d'administrateurs.

8.2 Le conseil d'administration peut être composé d'un ou plusieurs administrateurs A qui peuvent résider n'importe où dans le monde et un ou plusieurs administrateurs B qui doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg. Sont assimilés à des résidents luxembourgeois, pour les besoins du présent Article 8, les non-résidents exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché dont les revenus globaux sont imposables au Grand-Duché d'au moins cinquante pour cent (50 %).

8.3 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable qui ne peut excéder six ans. Tout administrateur peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être administrateur. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des administrateurs.

8.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le seul administrateur ou les administrateurs restants, autre que des administrateurs nommés en vertu du présent Article 8.4, peuvent pourvoir à la vacance provisoirement et nommer des administrateurs supplémentaires pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Prise de décision par les administrateurs.

9.1 Tout administrateur peut convoquer une réunion du conseil d'administration en avisant les autres administrateurs.

9.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

(a) le jour et l'heure proposés;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que des administrateurs participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

9.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque administrateur sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux administrateurs qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

9.4 Le quorum pour une réunion du conseil d'administration peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil.

9.5 Les administrateurs participent à une réunion du conseil d'administration, ou à une partie d'une réunion du conseil d'administration, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque administrateur peut communiquer aux autres administrateurs toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les administrateurs ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

9.6 Chaque décision soumise au vote du conseil d'administration sera prise à la majorité des votes exprimés, à la condition que celle-ci soit sanctionnée par le vote affirmatif d'au moins un administrateur résidant au Grand-Duché. Aucun n'aura de vote prépondérant.

9.7 Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil d'administration est prise conformément au présent Article 9.7 lorsque tous les administrateurs indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque administrateur ou sur lequel chaque administrateur a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

9.8 Le conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux administrateurs.

9.9 Pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul administrateur, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

Art. 10. Conflit d'intérêts.

10.1 Tout administrateur doit, conformément à l'article 57 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et au présent Article 10, faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société.

10.2 L'administrateur fait connaître aux autres administrateurs ainsi qu'aux actionnaires de la société et demande la consignation de cette divulgation au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la société.

10.3 Un administrateur n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts au sens de l'article 57 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une société du groupe qui est partie à une opération avec la société.

10.4 Aucun conflit d'intérêts ne dispense l'administrateur concerné de son fonction ni n'exonère l'administrateur de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par l'administrateur avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 12.

Art. 11. Responsabilité et indemnité des administrateurs.

11.1 Sous réserve de et conformément à l'article 59 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, tout administrateur est responsable, avec ses co-administrateurs, des décisions du conseil d'administration, à moins qu'il n'ait fait consigner sa dissidence au procès-verbal de la réunion du conseil (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la société, sauf dispositions légales contraires.

11.2 Sauf dispositions légales contraires et sous réserve de l'Article 11.1, aucun administrateur ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre administrateur, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de cet administrateur, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

11.3 Un administrateur ou ancien administrateur de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe; et

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que dirigeant de la société ou d'une société du groupe.

11.4 Les administrateurs peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout administrateur ou ancien administrateur de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.

11.5 Le présent Article 11 n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve.

Art. 12. Représentation.

12.1 Le conseil d'administration (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul administrateur sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

12.2 Par ailleurs, dans la mesure où ils sont en fonction, un administrateur A agissant conjointement avec un administrateur B représentent et engagent également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Art. 13. Pouvoir de délégation du conseil.

13.1 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

13.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

13.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Art. 14. Pouvoir de réserve des actionnaires et questions réservées.

14.1 Les actionnaires peuvent, par voie de résolution ordinaire, enjoindre au conseil d'administration d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

14.2 Aucune résolution ne dispense les administrateurs de leurs fonctions ni n'exonère les administrateurs de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les administrateurs avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 12.

Partie 5. Prise de décision par les actionnaires.

Art. 15. Assemblées générales.

15.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation. L'assemblée générale annuelle se tient le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à midi. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tient le jour ouvrable suivant.

15.2 Le conseil d'administration doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale. Les assemblées générales extraordinaires peuvent également être convoquées par tout actionnaire de la société.

15.3 Sauf dispositions légales contraires, une assemblée générale doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours civils, en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les actionnaires y consentent.

15.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

- (a) tous les actionnaires et tous les administrateurs;
- (b) tous les obligataires ainsi que tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote attaché à une ou plusieurs actions est attribué; et
- (c) tous les commissaires aux comptes ou tous les réviseurs d'entreprises agréés ou le cabinet de révision agréé, selon le cas.

15.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

- (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des actionnaires participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées au vote.

15.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les propres actions de la société et les actions dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

15.7 Lorsque le conseil d'administration le permet, les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux actionnaires de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les actionnaires qui participent ainsi. Si un ou plusieurs actionnaires participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les actionnaires participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

15.8 Un actionnaire dispose d'un vote par action. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'à la majorité des votes exprimés. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

15.9 Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée à laquelle le vote contesté est présenté et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée est valable. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

15.10 Lorsque le conseil d'administration le permet, les actionnaires peuvent voter par correspondance au moyen d'un formulaire approuvé et mis à disposition par la société et tout actionnaire qui vote ainsi est réputé présent pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence.

15.11 Les obligataires ont le droit d'assister à l'assemblée générale, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire, et d'y prendre la parole, mais avec vote consultatif seulement.

Partie 6. Comptabilité et finances.

Art. 16. Comptabilité.

16.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

16.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable n'excédant pas six ans et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

Art. 17. Comptes de primes, réserve légale.

17.1 Lorsque la société émet des actions en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission le montant ou la valeur de la prime reçue.

17.2 Lorsque la société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un actionnaire ou sur ordre de celui-ci quant à une ou plusieurs de ses actions (une «prime volontaire»), elle crédite au compte de primes pertinent le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu.

17.3 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

Art. 18. Dividendes et autres distributions.

18.1 Chaque action confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société.

18.2 Sous réserve de l'Article 17.3, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale.

18.3 Sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date de l'état comptable.

Partie 7. Modifications de structure.

Art. 19. Modification des statuts.

19.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 19, les présents statuts peuvent être modifiés par résolution spéciale à une assemblée générale. Le quorum à une telle assemblée est atteint lorsque des actionnaires représentant au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par la loi, et la modification sera alors adoptée par résolution spéciale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée.

19.2 Les présents statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social et/ou le capital autorisé, si celui-ci est prévu;
- (d) de prévoir un capital autorisé et/ou de créer de nouvelles catégories d'actions;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des actions, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des actions d'une catégorie en actions des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des actions; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

19.3 Aucun actionnaire ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.

19.4 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des actionnaires et des obligataires. Les modifications touchant à l'objet ou à la forme juridique de la société doivent être approuvées par les obligataires, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 20. Différentes manières dont finit la société.

20.1 Sauf dispositions légales prévoyant une résolution de dissoudre la société qui est adoptée par une majorité des actionnaires plus faible, la société peut être dissoute par une résolution spéciale.

20.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

1. Trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 31000, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société. Le paiement a été permis en n'importe quelle devise et le montant de trente et un mille euros (31.000,00 EUR) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

3. Le siège social de la société est établi au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

4. La personne suivante est nommée comme administrateur unique de la société, pour un mandat allant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société:

Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978 à Delft, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

5. La personne suivante est nommée comme commissaire aux comptes de la société, pour un mandat allant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société:

Exequitive Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 174568.

Constatation

En conformité avec l'article 26, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, moi, notaire soussigné, je constate pour autant que de besoin l'accomplissement des conditions des articles 26, paragraphe (1), 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de cette loi.

Le montant approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à mille cinq cents euros (1.500,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2016. Relation: EAC/2016/4669. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082731/685.

(160049096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Fine Art Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 204.846.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Fine Art Financial Services Limited, as exempted company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under number CO-309363, having its registered office at CO Services Cayman Limited, P.O.Box 10008, Willow House, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1001, Cayman Islands,

here represented by Mr Guido ZANCHI, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Fine Art Luxembourg (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or other financing arrangement (including but not limited to co-ownership agreements, repurchase agreements and any similar agreements) against collateral consisting primarily in works of art and jewellery, or any other collateral which is considered appropriate, and/or otherwise to assist individuals and/or companies, whether or not companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company, as long as such activity does not fall within the scope of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by Law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole director - Composition and powers of the board of directors.

13.1 The Company shall be managed by one or several directors. If the Company has several directors, the directors form a board of directors, the majority of which must not be residents of the United Kingdom.

13.2 If the Company is managed by one director, to the extent applicable and where the term “sole director” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of directors” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole director”. In case of a sole director, such sole director must be a Class A Director.

13.3 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of directors

14.1 The director(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint directors of different classes, namely class A directors (the “Class A Directors”) and class B directors (the “Class B Directors”). Any reference made hereinafter to the “directors” shall be construed as a reference to the Class A Directors and/or the Class B Directors, depending on the context and as applicable. Only directors residing in the Grand Duchy of Luxembourg or the greater area of Luxembourg and surrounding regions shall be appointed as Class A Directors.

14.2 The directors shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a director.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of directors.

16.1 The board of directors shall meet upon call by any director. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

16.3 No prior notice shall be required in case all directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of directors.

17.1 The board of directors may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of directors. In his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present or represented at any such meeting.

17.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more but not all of the other directors. A Class A Director may only appoint another Class A Director as his proxy.

17.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, initiated by a Class A Director, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 Meetings of the board of directors (or any committee thereof), whether the directors attend in person or by conference-call or video conference or by any other means of communication, may not take place if a majority of directors in attendance is physically present in the United Kingdom.

17.6 The board of directors may deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors, the board of directors may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director is present or represented at the meeting.

17.7 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors, decisions shall be taken by a majority of the directors present or represented including at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.8 The board of directors may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature, which shall in all cases be the signature of a Class A Director.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of directors; Minutes of the decisions of the sole director.

18.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or (ii) by any director or, by one (1) Class A Director and one (1) Class B Director if applicable. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any director or, by one (1) Class A Director and one (1) Class B Director if applicable.

18.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director.

Art. 19. Dealing with third parties.

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole director, or if the Company has several directors, by the joint signatures of any A Director together with any B Director, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the thirtieth of June of the following year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of directors may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of directors showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year of which the annual accounts have been approved, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 30 June 2017.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty-five thousand (25,000) shares issued have been subscribed by Fine Art Financial Services Limited, aforementioned, for the price of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as directors of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr Carlo SCHNEIDER, born in Ettelbruck on 8 June 1967, professionally residing at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, is appointed as Class A Director;
 - (ii) Mr Philip HOFFMAN, born in Lancaster on 22 August 1961, residing at 35 Cremorne Road, London SW10 0NB, United Kingdom, is appointed as Class B Director;

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le quatorze mars.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Fine Art Financial Services Limited, en tant que société exonérée constituée et existant selon les lois des Îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CO-309363, ayant son siège social au CO Services Cayman Limited, P.O.Box 10008, Willow House, Cricket Square, Grand Cayman, KY1-1001, Îles Caïmans,

dûment représentée par Monsieur Guido ZANCHI, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Fine Art Luxembourg (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou d'autres financements (y compris, sans s'y limiter, des conventions de copropriété, de rachat et toutes conventions similaires) contre remise de garanties consistant principalement en oeuvres d'art et bijoux, ou toute autre garantie considérée comme appropriée, et/ou assister de toute autre manière des individus et/ou sociétés, que ce soient ou non des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, aussi longtemps que cette activité n'entre pas dans le cadre de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés

à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, dont la majorité doit ne pas être résidents du Royaume-Uni.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique». En cas de gérant unique, celui-ci doit être un Gérant de Catégorie A.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Toute référence faite ci-après aux «gérants» doit s'interpréter comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B en fonction du contexte et le cas échéant. Seuls les gérants résidant au Grand-Duché de Luxembourg ou dans la grande région du Luxembourg et dans les régions environnantes seront nommés comme Gérants de Catégorie A.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance. Un Gérant de Catégorie A ne peut nommer qu'un autre Gérant de Catégorie A comme son mandataire.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, initiées par un Gérant de Catégorie A, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Les réunions du conseil de gérance (ou tout comité de celui-ci), que les gérants y assistent en personne ou par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication, n'auront pas lieu si une majorité des gérants y participant est présent physiquement au Royaume-Uni.

17.6 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

17.7 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, les décisions doivent être adoptées par une majorité de gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.8 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature, qui devra être dans tous les cas la signature d'un Gérant de Catégorie A.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou (ii) par tout gérant ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront signés par le président le cas échéant, ou par tout gérant ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers.

19.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A ensemble avec un Gérant de Catégorie B, ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la Loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le règlement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du règlement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2017.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales émises ont été souscrites par Fine Art Financial Services Limited, susmentionnée, pour un prix de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - (i) Monsieur Carlo SCHNEIDER, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck, résidant professionnellement au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, est nommé Gérant de Catégorie A;
 - (ii) Monsieur Philip HOFFMAN, né le 22 août 1961 à Lancaster, résidant au 35 Cremorne Road, Londres SW10 0NB, Royaume-Uni, est nommé Gérant de Catégorie B.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. ZANCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2016. 2LAC/2016/5875. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082728/525.

(160050058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

GCG Manager S.A. Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.484.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of March, before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GCG MANAGER S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153468, being the general partner (the GP) of GCG MANAGER S.A. LUXCO S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153484 (the Company),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary's clerk, having her professional address in Pétange,

by virtue of the authority conferred upon her by resolutions adopted by the board of directors of the GP (the Board) on 3 December 2015, which have been confirmed by resolutions of the Board dated 17 February 2016 (together the Resolutions), a copy of such Resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalized.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 July 2010 under number 1399. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 24 September 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 November 2014 under number 3492.

The said appearing person, acting in her aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

(i) That pursuant to article 6.1 of the Articles, the issued share capital of the Company is set at two million nine hundred eighty-seven thousand three hundred twenty-eight Pounds Sterling and forty-four pence (GBP 2,987,328.44) represented by:

- one hundred (100) Class A1 Shares,
 - one hundred twelve million five hundred thousand three hundred fifteen (112,500,315) Class A2 Shares,
 - one hundred twelve million four hundred ninety-nine thousand six hundred eighty-five (112,499,685) Class A3 Shares,
 - six hundred thirty-two thousand two hundred thirty-six (632,236) Class I1 Shares,
 - six hundred thirty-two thousand two hundred thirty-five (632,235) Class I2 Shares,
 - fourteen million one hundred and nine thousand two hundred forty-seven (14,109,247) Class J1 Shares,
 - fourteen million one hundred and nine thousand two hundred forty-six (14,109,246) Class J2 Shares,
 - zero (0) Class K1 Share,
 - zero (0) Class K2 Share, and
 - forty-four million two hundred forty-nine thousand seven hundred eighty (44,249,780) Class L Shares,
- in registered form, having a par value of one Penny (GBP 0.01) each

(ii) That pursuant to article 6.2 of the Articles, the authorized share capital of the Company is set at four hundred million Pounds Sterling (GBP 400,000,000) represented by:

- four hundred (400) General Partner Shares,
- four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class A2 Shares,

- four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class A3 Shares,
- four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class I1 Shares,
- four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class I2 Shares,
- four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class J1 Shares,
- four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class J2 Shares,
- four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class K1 Shares,
- four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class K2 Shares, and
- four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class L Shares,

and that the GP is authorized to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorized share capital, article 6.1 of the Articles then to be amended so as to reflect the increase of capital.

(iii) That the GP, pursuant to the Resolutions and in accordance with the authority conferred upon it pursuant to article 6.2 of the Articles, approved the issuance, within the authorised share capital, of (i) one million one hundred three thousand four hundred fifty-two (1,103,452) Class K1 Shares and (ii) one million one hundred three thousand four hundred fifty (1,103,450) Class K2 Shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

(iv) That as a result of the issuance of the new shares, the GP approved the increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-two thousand sixty-nine Pounds Sterling and two pence (GBP 22,069.02) so as to bring it from its current amount of two million nine hundred eighty-seven thousand three hundred twenty-eight Pounds Sterling and forty-four pence (GBP 2,987,328.44) to the amount of three million nine thousand three hundred ninety-seven Pounds Sterling and forty-six pence (GBP 3,009,397.46).

(v) That the Resolutions recorded the decision of the GP, taken in accordance with article 6.2 of the Articles, to withdraw the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company and issue all the new shares to Paul Bowtell and Carl Leaver as follows:

Subscriber	Shares subscribed and paid-up at 25% of their nominal value	Paid-Up Contribution	Amount allocated to the share capital account of the Company
Paul Bowtell	551,726 Class K1 Shares 551,725 Class K2 Shares	GBP 11,034.51	GBP 11,034.51
Carl Leaver	551,726 Class K1 Shares 551,725 Class K2 Shares	GBP 11,034.51	GBP 11,034.51

(vi) That the new shares have been paid to the Company by way of contributions in cash for an amount of five thousand five hundred seventeen Pounds Sterling and twenty-six pence (GBP 5,517.26), representing one fourth of the aggregate subscription price.

(vii) That the amount of twenty-two thousand sixty-nine Pounds Sterling and two pence (GBP 22,069.02) is to be entirely allocated to the share capital of the Company.

(viii) That the amount of five thousand five hundred seventeen Pounds Sterling and twenty-six pence (GBP 5,517.26) has been at the free disposal of the Company.

(ix) That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, Article 6.1 of the Articles is therefore amended and shall henceforth read as follows:

“ 6.1. Issued share capital. The share capital of the Company is set at three million nine thousand three hundred ninety-seven Pounds Sterling and forty-six pence (GBP 3,009,397.46) represented by:

- one hundred (100) class A1 shares (in case of plurality, the "General Partner Shares" and individually, a "General Partner Share"),
- one hundred twelve million five hundred thousand three hundred fifteen (112,500,315) class A2 shares (in case of plurality, the "Class A2 Shares" and individually, a "Class A2 Share"),
- one hundred twelve million four hundred ninety-nine thousand six hundred eighty-five (112,499,685) class A3 shares (in case of plurality, the "Class A3 Shares" and individually, a "Class A3 Share"),
- six hundred thirty-two thousand two hundred thirty-six (632,236) class I1 shares (in case of plurality, the "Class I1 Shares" and individually, a "Class I1 Share"),

- six hundred thirty-two thousand two hundred thirty-five (632,235) class I2 shares (in case of plurality, the "Class I2 Shares" and individually, a "Class I2 Share"),
 - fourteen million one hundred and nine thousand and forty-seven (14,109,247) class J1 shares (in case of plurality, the "Class J1 Shares" and individually, a "Class J1 Share"),
 - fourteen million one hundred and nine thousand and forty-six (14,109,246) class J2 shares (in case of plurality, the "Class J2 Shares" and individually, a "Class J2 Share"),
 - one million one hundred three thousand four hundred fifty-two (1,103,452) class K1 shares (in case of plurality, the "Class K1 Shares" and individually, a "Class K1 Share"),
 - one million one hundred three thousand four hundred fifty (1,103,450) class K2 shares (in case of plurality, the "Class K2 Shares" and individually, a "Class K2 Share"),
 - forty-four million two hundred forty-nine thousand seven hundred eighty (44,249,780) class L shares (in case of plurality, the "Class L Shares" and individually, a "Class L Share"),
- in registered form, having a par value of one Penny (GBP 0.01) each.

(x) That, in addition, on 3 December 2015, in accordance with the Articles, and in particular the definition section of the Articles the GP resolved to set the value of X under the Articles to GBP 1,150,000,000. This is the first time that the GP sets a value for X. It can do so in its sole discretion. Any amendment to X will require a shareholder resolution.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huitième jour de mars, par devant Maître Jacquess Kessler, notaire de résidence à Pétange,

A COMPARU:

GCG MANAGER S.A., une société anonyme, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153468 (l'Actionnaire Commandité), en sa qualité d'actionnaire commandité de GCG MANAGER S.A. LUXCO S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153484 (la Société),

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Pétange,

en vertu de l'autorisation qui lui a été accordée par résolutions adoptées par le conseil d'administration de l'Actionnaire Commandité (le Conseil) le 3 décembre 2015, qui ont été confirmées par des résolutions du Conseil datées du 17 février 2016 (les Résolutions) une copie desdites Résolutions, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 juillet 2010 sous le numéro 1399. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 24 septembre 2014, suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 novembre 2014 numéro 3492.

Ladite partie comparante, agissant en sa qualité précitée, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

(i) Qu'en vertu de l'article 6.1 des Statuts, le capital social émis de la Société est fixé à deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent vingt-huit livres Sterling et quarante-quatre pence (GBP 2.987.328,44) représenté par.

- cent (100) Actions de Classe A1,
- cent douze millions cinq cent mille trois cent quinze (112.500.315) Actions de Classe A2,
- cent douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq (112.499.685) Actions de Classe A3,
- six cent trente-deux mille deux cent trente-six (632.236) Actions de Classe I1,
- six cent trente-deux mille deux cent trente-cinq (632.235) Actions de Classe I2,
- quatorze millions cent neuf mille deux cent quarante-sept (14.109.247) Actions de Classe J1,
- quatorze millions cent neuf mille deux cent quarante-six (14.109.246) Actions de Classe J2,
- zéro (0) Action de Classe K1,

- zéro (0) Action de Classe K2, et
- quarante-quatre millions deux cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingts (44.249.780) Actions de Classe L, sous forme nominative, d'une valeur d'un penny (GBP 0,01) chacune.

(ii) Que conformément à l'article 6.2 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à quatre cent millions de livres Sterling (GBP 400.000.000) représenté par:

- quatre cents (400) Actions de Commandité,
- quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe A2,
- quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe A3,
- quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe I1,
- quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe I2,
- quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe J1,
- quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe J2,
- quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe K1,
- quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe K2,
- quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe L,

et que l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter le capital social souscrit de la Société dans les limites du capital social autorisé, l'article 6.1 sera alors modifié afin de refléter l'augmentation de capital.

(iii) Que l'Actionnaire Commandité, en vertu des Résolutions et conformément au pouvoir qui lui a été attribué en vertu de l'article 6.2 des Statuts, a approuvé l'émission dans le cadre du capital social autorisé de un million cent trois mille quatre cent cinquante-deux (1.103.452) Actions de Classe K1 et un million cent trois mille quatre cent cinquante (1.103.450) d'une valeur d'un penny (GBP 0,01) chacune.

(iv) Qu'en conséquence de l'émission des nouvelles actions, l'Actionnaire Commandité a approuvé l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille soixante-neuf livres Sterling et deux pence (GBP 22.069,02) afin de le porter de son montant actuel de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille trois cent vingt-huit livres Sterling et quarante-quatre pence (GBP 2.987.328,44) au montant de trois millions neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept livres Sterling et quarante-six pence (GBP 3.009.397,46).

(v) Que les Résolutions enregistrent la décision de l'Actionnaire Commandité, prise conformément à l'Article 6.2 des Statuts, de retirer les droits de souscription préférentielle aux actionnaires existants de la Société et d'émettre toutes les nouvelles actions à Paul Bowtell et Carl Leaver de la manière suivante:

Souscripteur	Actions souscrites et payées à hauteur de 25% de leur valeur nominale	Apport payé	Montant affecté au compte de capital social de la Société
Paul Bowtell	551.726 Actions de Classe K1 551.725 Actions de Classe K2	GBP 11.034,51	GBP 11.034,51
Carl Leaver	551.726 Actions de Classe K1 551.725 Actions de Classe K2	GBP 11.034,51	GBP 11.034,51

(vi) Que les nouvelles actions ont été payées à la Société par des apports en numéraire pour un montant de cinq mille cinq cent dix-sept livres Sterling et vingt-six pence (GBP 5.517,26) représentant un quart du montant total de souscription.

(vii) Que le montant de vingt-deux mille soixante-neuf livres Sterling et deux pence (GBP 22.069,02) sera affecté entièrement au capital social de la Société.

(viii) Que le montant de cinq mille cinq cent dix-sept livres Sterling et vingt-six pence (GBP 5.517,26) a été à la libre disposition de la Société.

(ix) En conséquence de l'augmentation de capital social émis décrite ci-dessus, l'Article 6.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital social émis.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-sept livres Sterling et quarante-six pence (GBP 3.009.397,46), représenté par:

- cent (100) Actions de Classe A1,
- cent douze millions cinq cent mille trois cent quinze (112.500.315) Actions de Classe A2,
- cent douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq (112.499.685) Actions de Classe A3,
- six cent trente-deux mille deux cent trente-six (632.236) Actions de Classe I1,
- six cent trente-deux mille deux cent trente-cinq (632.235) Actions de Classe I2,
- quatorze millions cent neuf mille deux cent quarante-sept (14.109.247) Actions de Classe J1,
- quatorze millions cent neuf mille deux cent quarante-six (14.109.246) Actions de Classe J2,
- un million cent trois mille quatre cent cinquante-deux (1.103.452) Actions de Classe K1,
- un million cent trois mille quatre cent cinquante (1.103.450) Action de Classe K2, et
- quarante-quatre millions deux cent quarante-neuf mille sept cent quatre-vingts (44.249.780) Actions de Classe L, sous forme nominative d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.»

(x) qu'en outre, le 3 décembre 2015, conformément aux Statuts et en particulier la section des définitions des Statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de fixer la valeur de X dans les Statuts à GBP 1.150.000.000. C'est la première fois que l'Actionnaire Commandité fixe une valeur pour X. Il peut agir ainsi à sa seule discrétion. Toute modification de X nécessitera une résolution des actionnaires.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mars 2016. Relation: EAC/2016/6416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016082771/246.

(160049757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Granite Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.773.271,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.458.

In the year two thousand and sixteen (2016), on the eighth (8th) day of March, before Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétange, acting as proxyholder of the board of managers of Granite Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 149458 (the Company),

pursuant to a resolution of the board of managers of the Company (the Board) adopted during a meeting of the Board held on 10 February 2016 (the Meeting).

An excerpt of the minutes of the Meeting, initialled ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the appearing person, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder of the appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state [his/her] declarations as follows:

The Company was incorporated on 28 September 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) n° 432 of 28 February 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on several occasions and for the last time on 9 December

2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

1. The share capital of the Company was set at two million seven hundred and seventy-two thousand five hundred and eighty-one euro (EUR2,772,581), represented by two million seven hundred and thirty-six thousand two hundred and eighty-three (2,736,283) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Ordinary Shares), twenty-four thousand eight hundred and ninety-eight (24,898) series 1 mandatory redeemable preferred shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Series 1 MRPS), and eleven thousand four hundred (11,400) series 2 mandatory redeemable preferred shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Series 2 MRPS).

2. Pursuant to article 6 of the Articles, the authorised capital of the Company was set at nine hundred and ninety-seven million three hundred and one thousand six hundred and fifty-nine euro (EUR997,301,659), excluding the share capital of the Company, represented by nine hundred and ninety-seven million three hundred and one thousand six hundred and fifty-nine (997,301,659) shares of the Company, being whether ordinary shares or mandatory redeemable preferred shares (each, a MRPS) of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each.

3. The Board is authorised to issue shares with or without reserving a preferential right to subscribe for either/both ordinary shares and/or MRPS issued for the existing shareholders, or the sole shareholder, as the case may be, of the Company.

During the Meeting, the Board resolved to increase the share capital of the Company from its then current amount of two million seven hundred and seventy-two thousand five hundred and eighty-one euro (EUR2,772,581), represented by two million seven hundred and thirty-six thousand two hundred and eighty-three (2,736,283) Ordinary Shares, twenty-four thousand eight hundred and ninety-eight (24,898) Series 1 MRPS, and eleven thousand four hundred (11,400) Series 2 MRPS, up to a new amount of two million seven hundred seventy-three thousand two hundred seventy-one euro (EUR2,773,271), through the issuance of sixty-nine (69) new Ordinary Shares (the New Ordinary Shares), and six hundred and twenty-one (621) new series 3 MRPS (the Series 3 MRPS, and together with the New Ordinary Shares, the New Shares).

In accordance with article 6 of the Articles, the Board resolved to suppress the preferential right of the shareholders of the Company to subscribe for New Shares.

The New Shares, representing an aggregate subscription price of six million eight hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-five euro (EUR6,899,985), have been subscribed for as follows by Granite REIT Holdings Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of the Province of Quebec, Canada, having its registered office at 1 Place Ville Marie, Bureau 3000 Montréal, Quebec, H3B 4N8, Canada, and registered with the Registraire des entreprises under registration number 3368768704 (Granite LP), on 10 February 2016 (the Effective Date) in consideration for the contribution in cash by Granite LP to the Company of an aggregate amount of six million eight hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-five euro (EUR6,899,985) (the Contribution).

The New Shares have been fully paid up by Granite LP to the Company through the completion of the Contribution, out of which (i) an amount of six hundred and ninety euro (EUR690) was allocated to the share capital account of the Company, (ii) an amount of six hundred and eighty-nine thousand nine hundred and thirty-one euro (EUR689,931) was allocated to the ordinary share premium account of the Company, and (iii) an amount of six million two hundred and nine thousand three hundred and sixty-four euro (EUR6,209,364) was allocated to the mandatory redeemable preferred shares share premium account of the Company.

3.1 The availability on the Effective Date of the amount of six million eight hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-five euro (EUR6,899,985) used for the purpose of the Contribution has been certified to the Company.

3.2 As a consequence of the above, the share capital of the Company now amounts to two million seven hundred and seventy-three thousand two hundred and seventy-one euro (EUR2,773,271), represented by two million seven hundred and thirty-six thousand three hundred and fifty-two (2,736,352) Ordinary Shares, twenty-four thousand eight hundred and ninety-eight (24,898) Series 1 MRPS, eleven thousand four hundred (11,400) Series 2 MRPS, and six hundred and twenty-one (621) Series 3 MRPS, which are held in the following proportions:

(i) Granite Real Estate Inc., a company incorporated and existing under the laws of the Province of Quebec, Canada, having its registered office at 1 Place Ville Marie, Bureau 3000, Montréal, Quebec, H3B 4N8, Canada, and registered with the Registraire des entreprises under registration number 1168564574, holds two million seven hundred and thirty-two thousand eight hundred and forty-seven (2,732,847) Ordinary Shares; and

(ii) Granite LP holds three thousand five hundred and five (3,505) Ordinary Shares, twenty-four thousand eight hundred and ninety-eight (24,898) Series 1 MRPS, eleven thousand four hundred (11,400) Series 2 MRPS, and six hundred and twenty-one (621) Series 3 MRPS.

4. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the first paragraph of article 5.1 (Subscribed share capital) of the Articles is amended and now reads as follows:

“The share capital of the Company is set at two million seven hundred and seventy-three thousand two hundred and seventy-one euro (EUR2,773,271), represented by two million seven hundred and thirty-six thousand three hundred and fifty-two (2,736,352) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the “Ordinary Shares”), twenty-four thousand eight hundred and ninety-eight (24,898) series 1 mandatory redeemable preferred shares,

with a nominal value of one euro (EUR1) each (the “Series 1 MRPS”), eleven thousand four hundred (11,400) series 2 mandatory redeemable preferred shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the “Series 2 MRPS”), and six hundred and twenty-one (621) series 3 mandatory redeemable preferred shares, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the “Series 3 MRPS”) (collectively, independently of the series to which they belong, the “MRPS”), all fully subscribed for and entirely paid up.”

5. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the first paragraph of article 6 (Authorised capital) of the Articles is amended and now reads as follows:

“The authorised capital, excluding the share capital set forth in article 5 of these Articles of Incorporation, is set at nine hundred and ninety-seven million three hundred thousand nine hundred and sixty-nine euro (EUR997,300,969), represented by nine hundred and ninety-seven million three hundred thousand nine hundred and sixty-nine (997,300,969) shares of the Company, being whether ordinary shares or mandatory redeemable preferred shares of the Company, whichever their respective series, with a nominal value of one euro (EUR1) each.”

6. As a consequence of the above, the fourth paragraph of article 28 (Distribution) of the Articles is amended and now reads as follows:

“For every financial year of the Company, a cumulative and recoverable preferred distributable amount, corresponding to six point three per cent. (6.3%) a year with respect to the Series 1 MRPS, to six decimal three three five per cent. (6.335%) a year with respect to the Series 2 MRPS, and to four point thirty-five per cent. (4.35%) a year with respect to the Series 3 MRPS, shall accrue on the MRPS on a daily basis (calculated on a basis of three hundred sixty (360) days per year) computed on the par value of the MRPS and the portion of the MRPS Premium Account attached to the MRPS until the MRPS' redemption (the “Preferred Distributable Amount”). To the extent the Company has sufficient Distributable Amount available, the Preferred Distributable Amount may be declared for each financial year. In the case that the Preferred Distributable Amount is not declared (due to a lack of Distributable Amount or otherwise) for any given financial year, such Preferred Distributable Amount shall be cumulated and may be recovered by the holder(s) of MRPS at any time until the redemption of the MRPS, to the extent that there is sufficient Distributable Amount to distribute, and shall be added to the amount to be paid during subsequent financial years, subject to the limitations of this article 28 of the Articles of Incorporation and the Laws, without prejudice to the other rights reserved to the MRPS in such hypothesis. The recovery of the Preferred Distributable Amount is not limited in time.”

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, at the date stated at the beginning of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille seize (2016), le huitième (8^{ème}) jour du mois de mars, par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle sise à Pétange, agissant comme mandataire du conseil de gérance de Granite Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 149458 (la Société),

en vertu d'une décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil) adoptée lors d'une réunion du Conseil tenue le 10 février 2016 (la Réunion).

Un extrait du procès-verbal de la Réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexé au présent acte pour être enregistré ensemble avec celui-ci.

Le mandataire de la partie comparante, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La Société a été constituée le 28 septembre 2005 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 432 en date du 28 février 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 9 décembre 2015 en vertu d'un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

1. Le capital social de la Société a été fixé à deux millions sept cent soixante-douze mille cinq cent quatre-vingt-un euros (EUR2.772.581), représenté par deux millions sept cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-trois (2.736.283) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (24.898) parts privilégiées obligatoirement rachetables de série 1 de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les PPOR Série 1), et onze mille quatre cents (11.400) parts privilégiées obligatoirement rachetables de série 2 de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les PPOR Série 2).

2. En vertu de l'article 6 des Statuts, le capital autorisé de la Société s'élève à neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent un mille six cent cinquante-neuf euros (EUR997.301.659), à l'exclusion du capital social de la Société, représenté par neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent un mille six cent cinquante-neuf (997.301.659) parts sociales de la Société, étant soit des parts sociales ordinaires ou des parts privilégiées obligatoirement rachetables (chacune, une PPOR) de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune.

3. Le Conseil est autorisé à émettre des parts sociales avec ou sans limitation du droit préférentiel conféré aux associés (ou à l'associé unique, le cas échéant) existant(s) de la Société, à souscrire à des parts sociales ordinaires et/ou des MRPS ainsi émises.

Lors de la Réunion, le Conseil a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son précédent montant de deux millions sept cent soixante-douze mille cinq cents quatre-vingt-un euros (EUR2.772.581), représenté par deux millions sept cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-trois (2.736.283) Parts Sociales Ordinaires, vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (24.898) PPOR Série 1, et onze mille quatre cents (11.400) PPOR Série 2, à un nouveau montant de deux millions sept cent soixante-treize mille deux cent soixante-et-onze euros (EUR2.773.271), au travers de l'émission de soixante-neuf (69) nouvelles Parts Sociales Ordinaires (les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires), et six cent vingt-et-une (621) nouvelles PPOR de série 3 (les PPOR Série 3, et ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales Ordinaire, les Nouvelles Parts Sociales).

Conformément à l'article 6 des Statuts, le Conseil a décidé de supprimer le droit préférentiel des associés de la Société de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales, représentant un prix de souscription total de six millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR6.899.985), ont été souscrites comme indiqué ci-dessous par Granite REIT Holdings Limited Partnership, une société (limited partnership) formée et existant conformément au droit de la Province de Québec, Canada, ayant son siège social sis 1 Place Ville Marie, Bureau 3000 Montréal, Québec, H3B 4N8, Canada, et immatriculée auprès du Registraire des entreprises sous le numéro d'immatriculation 3368768704 (Granite LP), en date du 10 février 2016 (la Date d'Effet) en contrepartie d'un apport en numéraire par Granite LP au bénéfice de la Société d'un montant total de six millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR6.899.985) (l'Apport).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par Granite LP au bénéfice de la Société au travers de l'Apport, duquel (i) un montant de six cent quatre-vingt-dix euros (EUR690) a été affecté au compte capital social de la Société, (ii) un montant de six cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trente-et-un euros (EUR689.931) a été affecté au compte prime d'émission attaché aux parts sociales ordinaires de la Société, et (iii) un montant de six millions deux cent neuf mille trois cent soixante-quatre euros (EUR6.209.364) a été affecté au compte prime d'émission attaché aux parts privilégiées obligatoirement rachetables de la Société.

3.1 La disponibilité à la Date d'Effet du montant de six millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR6.899.985) utilisé pour les besoins de l'Apport a été certifiée à la Société.

3.2 En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à deux millions sept cent soixante-treize mille deux cent soixante-et-onze euros (EUR2.773.271), représenté par deux millions sept cent trente-six mille trois cent cinquante-deux (2.736.352) Parts Sociales Ordinaires, vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (24.898) PPOR de Série 1, onze mille quatre cent (11.400) PPOR de Série 2, et six cent vingt-et-une (621) PPOR de Série 3 détenues dans les proportions suivantes:

(i) Granite Real Estate Inc., une société constituée et existant conformément aux lois de la Province de Québec, Canada, ayant son siège social sis 1 Place Ville Marie, Bureau 3000, Montréal, Québec, H3B 4N8, Canada, et immatriculée auprès du Registraire des entreprises sous le numéro d'immatriculation 1168564574, détient deux millions sept cent trente-deux mille huit quarante-sept (2.732.847) Parts Sociales Ordinaires; et

(ii) Granite LP détient trois mille cinq cent cinq (3.505) Parts Sociales Ordinaires, vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (24,898) PPOR de Série 1, onze mille quatre cents (11.400) PPOR de Série 2, et six cent vingt-et-une (621) PPOR de Série 3.

4. En conséquence de ladite augmentation du capital social de la Société, le premier paragraphe de l'article 5.1 (Capital social souscrit) des Statuts est modifié comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à deux millions sept cent soixante-treize mille deux cent soixante-et-onze euros (EUR2.773.271), représenté par deux millions sept cent trente-six mille trois cent cinquante-deux (2.736.352) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacun (les «Parts Sociales Ordinaires»), vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (24.898) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de série 1 (les «PPOR de Série 1), onze mille quatre cent (11.400) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de série

2 (les «PPOR de Série 2»), et six cent vingt-et-une (621) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de série 3 (les «PPOR de Série 3») (ensemble, indépendamment de la série à laquelle elles appartiennent, les «PPOR»), toutes entièrement souscrites et entièrement libérées.»

5. En conséquence de ladite augmentation du capital social de la Société, le premier paragraphe de l'article 6 (Capital autorisé) des Statuts est modifié comme suit:

«Le capital autorisé, à l'exclusion du capital social établi à l'article 5 des présents Statuts, est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent mille neuf cent soixante-neuf euros (EUR997.300.969), représenté par neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent mille neuf cent soixante-neuf (997.300.969) parts sociales de la Société, celles-ci étant soit des parts sociales ordinaires ou des parts privilégiées obligatoirement rachetables de la Société, indépendamment de leur série respective, et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune.»

6. En conséquence de ce qui précède, le quatrième paragraphe de l'article 28 (Distribution) des Statuts est modifié comme suit:

«Pour chaque exercice financier de la Société, un montant distribuable préférentiel cumulatif et recouvrable, correspondant à six virgule trois pour cent (6,3%) par an s'agissant des PPOR de Série 1, à six virgule trois cent trente-cinq pour cent (6,335%) par an s'agissant des PPOR de Série 2, et à quatre virgule trente-cinq pour cent (4,35%) par an s'agissant des PPOR de Série 3, s'accumulera sur les PPOR quotidiennement (calculé sur une base de trois cent soixante (360) jours par an) calculé sur la base du pair comptable des PPOR et la portion du Compte de Prime d'Emission des PPOR attaché aux PPOR jusqu'au rachat du PPOR (le «Montant Distribuable Préférentiel»). Dans la mesure où la Société dispose d'un Montant Distribuable suffisant disponible, le Montant Distribuable Préférentiel peut être déclaré pour chaque exercice financier. Dans le cas où le Montant Distribuable Préférentiel n'est pas déclaré (en raison de l'absence de Montant Distribuable ou pour toute autre raison) pour tout exercice financier, ledit Montant Distribuable Préférentiel devra être cumulé et pourra être recouvré par les détenteur(s) de PPOR à tout moment jusqu'au rachat des PPOR, sous réserve qu'il existe un Montant Distribuable suffisant à distribuer, et viendra s'ajouter au montant devant être payé durant les années financières ultérieures, sous réserve des limites fixées à l'article 28 des Statuts et des Lois, sans préjudice de tous autres droits réservés aux PPOR dans pareille hypothèse. Le recouvrement du Montant Distribuable Préférentiel n'est pas limité dans le temps.»

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mars 2016. Relation: EAC/2016/6414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082763/240.

(160049759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Finhub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 201.972.

In the year two thousand and sixteen, on the third day of March.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- 1) Mr. Jose Maria Carbajo Aguilera, with address at C/ Gavilanes, 6 esc. 2, 3º Izq., 28035 Madrid, Spain;
 - 2) Mr. Fernando Juan Pablos Contreras, with address at Avenida Del Monte 17 - Chale, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Spain;
 - 3) Kuntur S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 220,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 197.306;
 - 4) R2 Financial Services S.L., a Spanish limited liability company (Sociedad Limitada), having its registered office at C/ De La Carrera, 2-4. Pozuelo De Alarcon, Madrid, Spain and registered with the Trade and Companies Register of Madrid (Registro Mercantil de Madrid);
- collectively the "Shareholders"; and

5) HUNIEL S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.560 (the "Contributor");

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, BP 7, L-4701 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- Mr. Jose Maria Carbajo Aguilera, Mr. Fernando Juan Pablos Contreras, Kuntur S.à r.l. and R2 Financial Services S.L. are the shareholders of FINHUB S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on November 18, 2015, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 418 on February 13, 2016, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 201.972 (the "Company").

II.- The 7,000 (seven thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000 (thirty thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 70,000 (seventy thousand Euro) to EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) by the issuance of 3,000 (three thousand) new shares of the Company with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 970,000 (nine hundred seventy thousand Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by HUNIEL S.A. of the new shares by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000 (thirty thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 70,000 (seventy thousand Euro) to EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) by the issuance of 3,000 (three thousand) new shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 970,000 (nine hundred seventy thousand Euro) (the "Share Premium"), out of which an amount of EUR 3,000 (three thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash made by the Contributor amounting to EUR 1,000,000 (one million Euro) (the "Contribution").

Third resolution:

The Shareholders further resolve to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and the Share Premium through the Contribution, which Contribution is at the disposal of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Contributor through the Contribution.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Mr. Jose Maria Carbajo Aguilera: 1,050 (one thousand fifty) shares;
- Mr. Fernando Juan Pablos Contreras: 1,050 (one thousand fifty) shares;
- Kuntur S.à r.l.: 4,200 (four thousand two hundred) shares;
- R2 Financial Services S.L.: 700 (seven hundred) shares;
- HUNIEL S.A.: 3,000 (three thousand) shares.

The notary acts that the 10,000 (ten thousand) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each".

No other amendments shall be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le troisième jour de mars.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) M. Jose Maria Carbajo Aguilera, avec adresse à C/ Gavilanes, 6 esc. 2, 3° Izq., 28035 Madrid, Espagne;
- 2) M. Fernando Juan Pablos Contreras, avec adresse à Avenida Del Monte 17 - Chale, 28223 Pozuelo de Alarcon, Madrid, Espagne;
- 3) Kuntur S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 220.000 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.306;
- 4) R2 Financial Services S.L., une société à responsabilité limitée (Sociedad Limitada) de droit espagnol, ayant son siège social sis au C/ De La Carrera, 2-4. Pozuelo De Alarcon, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Madrid;
collectivement, les «Associés»; et
- 5) HUNIEL S.A., une société anonyme, ayant son siège social sis au 21, rue Léon Laval, L- 3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.560 (l'«Apporteur»);

Ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, BP 7, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- M. Jose Maria Carbajo Aguilera, M. Fernando Juan Pablos Contreras, Kuntur S.à r.l. et R2 Financial Services S.L. sont les associés de FINHUB S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 18 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 418, le 13 février 2016 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.972 (la «Société»).

II. - Les 7.000 (sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment et préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 30.000 EUR (trente mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 70.000 EUR (soixante-dix mille Euros) à 100.000 EUR (cent mille Euros) par l'émission de 3.000 (trois mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 970.000 EUR (neuf cent soixante-dix mille Euros), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en numéraire;
3. Souscription et libération par HUNIEL S.A. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés décident de renoncer à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent l'assemblée valablement convoquée et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 30.000 EUR (trente mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 70.000 EUR (soixante-dix mille Euros) à 100.000 EUR (cent mille Euros) par l'émission de 3.000 (trois mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 970.000 EUR (neuf cent soixante-dix mille Euros) (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 3.000 EUR (trois mille Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en numéraire réalisé par l'Apporteur s'élevant à 1.000.000 EUR (un million d'Euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Les Associés décident ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport, lequel Apport est à la disposition de la Société.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées au moyen de l'Apport.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Jose Maria Carbajo Aguilera: 1.050 (mille cinquante) parts sociales;
- M. Fernando Juan Pablos Contreras: 1.050 (mille cinquante) parts sociales;
- Kuntur S.à r.l.: 4.200 (quatre mille deux cents) parts sociales;
- R2 Financial Services S.L.: 700 (sept cents) parts sociales; et
- HUNIEL S.A.: 3.000 (trois mille) parts sociales.

Le notaire constate que les 10.000 (dix mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 100.000 EUR (cent mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2016. Relation: EAC/2016/5855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082746/189.

(160049508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

GGC HR, GGC HR, GGC Human Resource, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8707 Useldange, 18, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 204.832.

L'an deux mille seize, le quatorze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Véronique GOFFIN, gérante de société, née le 23 avril 1965 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant à F-54730 Saint-Pancré, 11, rue de la Frontière; et

2) Monsieur Laurent GARROY-CASTERMANS, gérant de société, né le 26 juin 1970 à Rocourt (Belgique), demeurant à L-8510, Redangesur-Attert, 41, Grand- Rue.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité à constituer.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «GGC Human Resource, S.à r.l.», en abrégé GGC HR.

Art. 3. La société a pour objet le calcul des rémunérations suivant les dispositions applicables au «payroll» belge et au «payroll» luxembourgeois, assistance et conseil en matière de relations de travail individuelles et collectives, sélection et évaluation du personnel, «outplacement» en cas de licenciement, gestion et contrôle des absences, «outsourcing RH» complet, audit et gestion social ainsi que l'optimisation des coûts du travail.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune d'Useldange.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Gérance et Associés

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions Générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suite:

Souscripteurs:	Parts sociales:
Madame Véronique GOFFIN, prénommée	50 (cinquante)
Monsieur Laurent GARROY-CASTERMANS, prénommé	50 (cinquante)
Total:	100 (cent)

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions prises par les associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8707 Useldange, 18, rue de Boevange.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée de la société:
 - Madame Véronique GOFFIN, gérante de société, née le 23 avril 1965 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant à F-54730 Saint-Pancré, 11, rue de la Frontière; et
 - Monsieur Laurent GARROY-CASTERMANS, gérant de société, né le 26 juin 1970 à Rocourt (Belgique), demeurant à L-8510, Redange-sur-Attert, 41, Grand- Rue.
- 3.- La société est engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, èsqualité qu'ils agissent, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Goffin, L. Garroy-Castermans et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/5939. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082774/126.

(160049785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

GLOW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1514 Luxembourg, 2, rue Xavier de Feller.

R.C.S. Luxembourg B 204.847.

STATUTS

L'an deux mille seize, le quatorze mars.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Laure GOEDERT, employée, née à Luxembourg, le 26 juillet 1984, demeurant à L-1243 Luxembourg, 23, rue Félix de Blochausen.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée “GLOW S.à r.l.”, (ci-après la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de consommation et de débits de boissons alcoolisées et non alcoolisées à consommer sur place ou à emporter, ainsi que la commercialisation en détail de tous produits alimentaires, spécialement de tous produits de pâtisserie, de boulangerie, de restauration et de produits accessoires.

La société a également pour objet la rédaction d'articles pour différents journaux en free-lance.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

La société exercera son activité tant au Grand-duché du Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Madame Laure GOEDERT, préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1514 Luxembourg, 2, rue Xavier de Feller.

2. Madame Laure GOEDERT, employée, née à Luxembourg, le 26 juillet 1984, demeurant à L-1243 Luxembourg, 23, rue Félix de Blockhausen, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. GOEDERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2016. 2LAC/2016/5872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082777/125.

(160050074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

SE Investmentfund-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.298.

Die am 10. März 2016 in Munsbach stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der SE Investmentfund-FIS für das am 30. September 2016 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Die Generalversammlung beschließt, den Abschlussprüfer KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, wieder zum Abschlussprüfer der SE Investmentfund-FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das am 30. September 2016 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 24. März 2016.

Für die SE Investmentfund-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2016086210/24.

(160053741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.889.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.880.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} mars 2016

1. Monsieur James David ANDERSON a démissionné de son mandat de gérant A avec effet au 29 février 2016.
2. Monsieur John W. NEPPL a démissionné de son mandat de gérant A avec effet au 29 février 2016.
3. Monsieur Kevin Robert LEWIS, administrateur de sociétés, né au Missouri, le 27 septembre 1972, demeurant professionnellement au 1331, Capitol Avenue, 68102 Omaha, Nebraska (USA) a été nommé comme gérant A avec effet au 1^{er} mars 2016 pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Lewis Wesley BATCHELDER, administrateur de sociétés, né à Washington, le 30 octobre 1944, demeurant professionnellement au 1331, Capitol Avenue, 68102 Omaha, Nebraska (USA), a été nommé comme gérant A avec effet au 1^{er} mars 2016 pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016086556/20.

(160054338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.